

La lettre des psychologues

n° 43, septembre 2016

Sites hautement recommandables

www.sante.cgt.fr

www.cgtlaborit.fr

www.wmaker.net/reseaupsycho.fr

et aussi sur facebook [psychologues CGT](https://www.facebook.com/psychologuesCGT)



GREVE et MANIFESTATION à PARIS Le jeudi 6 octobre

Dépassons les 500 signatures pour remettre la **pétition** sur la revalorisation du salaire des psychologues au Ministère : <http://www.sante.cgt.fr/Revalorisation-du-traitement>

Dépôt de la pétition sur la revalorisation du salaire des psychologues au Ministère de la Fonction Publique

Notre salaire doit être à la hauteur de nos responsabilités. Nous demandons :

- la revalorisation de notre grille de rémunération
- des emplois statutaires pour résorber la précarité
- l'accès facilité aux psychologues et la création de postes pour répondre aux besoins réels du public
- l'autonomie professionnelle en adéquation avec nos missions
- l'application de la fonction FIR dans toutes les fonctions publiques
- la mise en oeuvre du projet psychologique d'établissement
- un décret pour la structuration de la profession dans la FPH
- la gratification des stagiaires en psychologie

Nous refusons :

- la normalisation par l'évaluation individuelle
- l'externalisation de notre profession des institutions



**Rassemblement national jeudi 6 octobre 2016 13H30
devant le Ministère de la Santé**

14, avenue Duquesne Paris 7ème

Métro : Ecole militaire (ligne 8) ou St François Xavier (ligne 13) ou Ségur (ligne 10)

Assemblée Générale après le rassemblement à la Bourse du travail

3 rue du Château d'eau, Paris 10^{ème}

La lutte contre la LOI TRAVAIL se poursuit

Le CPE avait été voté, puis abrogé. Les décrets d'application ne sont pas encore publiés. Nos mobilisations ont déjà minoré la portée de certains articles de la loi.

Et puis, comme nous l'avons vu pour les retraites, ce qui s'applique au privé, s'applique ensuite au public au motif de l'égalité (vers le bas).

**La Loi travail
Soit tu es pour...
Soit tu es dans
LA RUE**

Défendre les psychologues, c'est défendre la psychologie et l'humanisme

Les psychologues défendent la dimension subjective et non l'objectivité des « actes » quantifiés statistiquement. Patients et personnels ne sont pas des produits interchangeables.

Nous valorisons l'**art** du praticien psychologue plutôt que des **techniques**, la clinique (le cas par cas) individualisée, non protocolisable, la prise en compte de la relation inscrite dans sa dimension psychodynamique

Nous revendiquons un fonctionnement démocratique (à contrario du fonctionnement d'exécution autoritaire qui, en cascade, démarre du gouvernement, descend aux ARS, puis aux directeurs, aux chefs de pôle et, enfin, aux agents).

Nous exigeons le respect de l'autonomie professionnelle et la pluralité des approches

... VOTRE AUGMENTATION, LÀ!.....



Reprise d'ancienneté à la titularisation

Lors de sa titularisation, le psychologue bénéficie d'une reprise d'ancienneté égale à l'**intégralité de son ancienneté** dans tout établissement de soins, médico-social ou social, privé ou public ([art.10 du décret de 1991](#)).

Attention, certaines directions le contestent car elles se contentent d'appliquer les directives de la catégorie A, mais nos statuts particuliers sont plus avantageux ([arrêté 3 septembre 2013](#)) et toujours valides

Le diagnostic psychologique figure dans la fiche métier

Notre [fiche métier](#) spécifie clairement l'item « diagnostic sur le fonctionnement psychique ». Ce n'est donc pas une appellation réservée au corps médical ou paramédical

Si vous ne pouvez pas lire les liens internet (en bleu) de cette newsletter, renvoyez-la sur votre e-mail personnel



Pas de projet de psycho dans le GHT

Le Groupement Hospitalier de Territoire, issu de la loi santé, qui oblige les établissements à se regrouper pour mutualiser à nouveau leurs moyens, ne prévoit aucun projet psychologique et ne consulte pas non plus les représentants syndicaux du personnel.

Des oublis qui confirment l'autoritarisme et l'orientation médico-centrée !

Décret suspension/radiation PSYCHOTHERAPEUTE

Un [décret](#) récent définit les conditions de suspension ou radiation du titre de psychothérapeute



Si vous souhaitez vous abonner à cette newsletter, envoyez votre e-mail à ufmict@sante.cgt.fr avec votre région et département

Si vous la recevez par un intermédiaire,

Nous vous conseillons de vous abonner pour vous en garantir la diffusion régulière

La force du syndicat, c'est vous. Syndiquez-vous !

Cotisation = 1% du salaire, dont les 2/3 déductibles des impôts